



Train des primeurs « Perpignan-Rungis »

LE TRAIN DES PRIMEURS À NOUVEAU SUSPENDU !

C'est avec stupéfaction que nous avons appris la suspension du désormais célèbre train des primeurs dit « Perpignan-Rungis » ! Cette décision est scandaleuse et nécessite une réponse revendicative à la hauteur des enjeux du développement du Fret ferroviaire public et, plus généralement, du développement durable en faveur d'un report modal.

Le syndicat CGT des cheminots de Perpignan a appris mercredi 19 avril, que PRIMEVER, unique chargeur du train des primeurs, suspendait cette circulation en raison de son arrivée jugée trop tardive à Rungis. C'est donc, une nouvelle fois, le choix de la route qui est fait au détriment du chemin de fer.

Pour rappel, c'est le 21 octobre 2021, après trois ans de luttes menées par la CGT, que cette circulation redevenait effective. Cette annonce est donc un nouveau coup porté à l'Entreprise Publique et donc au Fret SNCF.

De 2002 à 2018, les volumes transportés par le train sont passés de 50 milliards de tonnes.km (GTK) à seulement 33 GTK. Pour chaque tonne abandonnée ou perdue par la SNCF, la moitié est allée directement à la route. En effet, une distorsion de concurrence persiste avec le mode routier qui fait supporter ses coûts à la collectivité (infrastructures, pollution, etc.) et qui conduit les marchés à choisir le moins-disant social et environnemental.

La part modale du transport ferroviaire sur l'ensemble des marchandises transportées en France est passée de 14,6 % en 2002 à 10,7 % en 2021, Fret SNCF ayant perdu plus de 10 000 emplois sur la même période !

Après 15 ans de libéralisation du Fret ferroviaire, le verdict est sans appel : les marchés ont choisi le transport routier !

Pour la Fédération CGT des Cheminots, cette situation est inacceptable et les attaques contre l'opérateur public Fret SNCF doivent prendre fin immédiatement !

La Fédération CGT des Cheminots a remis début 2017 un rapport au Premier ministre intitulé « Ensemble pour le fer* », qui portait notamment l'ambition de doubler la part modale du trafic ferroviaire de marchandises d'ici à 2030.

La CGT propose également un objectif de 25 % de part modale pour le ferroviaire en 2050, en se basant sur les perspectives de hausses du trafic des marchandises projetées par le Gouvernement.

Nous ne sommes pas les seuls à considérer que cela est non seulement possible, mais également indispensable !

* https://www.cheminotcgt.fr/wp-content/themes/cheminotcgt/assets/pdf/ENSEMBLE_POUR_LE_FRET.pdf



L'État ne peut définitivement pas abandonner le Fret SNCF et laisser le secteur entre les mains du marché.

Aussi, pour rompre avec des mesures déjà éculées, la CGT Cheminots a travaillé une série de 13 « révolutions » pour développer le fret ferroviaire, qui nécessite une action publique forte pour sortir de la « rentabilité immédiate ».

Cela passe préalablement par un engagement massif de l'entreprise publique, qui doit être protégée des aléas et du court-termisme de marché, ainsi que par des mesures sérieuses pour la relance du transport de petits lots (« wagons isolés »), avec une prise en compte des territoires dans les arbitrages liés aux transports et notamment une impulsion de la puissance publique pour relier les infrastructures stratégiques (MIN, ports, etc.) avec des solutions ferroviaires. Le Fret SNCF est d'utilité publique et doit se développer pour répondre à l'intérêt général !

C'est pourquoi la Fédération CGT des Cheminots exige la remise immédiate de ce train des primeurs sur les rails. Pour rappel, le trafic de ce train est largement subventionné par l'État. La direction de la SNCF doit donc tout mettre en œuvre pour assurer et développer cette liaison !

La grève massive en cours, s'agissant de la réforme des retraites, ne saurait servir de prétexte à la suspension de cette circulation, aussi, la Fédération CGT des Cheminots est déterminée à engager de nouvelles batailles pour la sauvegarde du « Perpignan-Rungis », de même qu'elle entend bien lancer une offensive sur la sauvegarde, le développement et la pérennité du transport de marchandises par rail, dans le cadre d'une entreprise publique, unique et intégrée : LA SNCF !

